



UNE INDEMNISATION PENDANT LA FORMATION

Si vous ne bénéficiez pas d'une indemnisation par Pôle Emploi au titre de l'ARE (régime conventionnel d'assurance chômage), vous pourrez bénéficier d'une **indemnisation ASP** (Allocation de Sécurisation Professionnelle) dans le cadre du conventionnement des formations par l'État ou le Conseil régional IDF.

Votre responsable de formation vous réservera une place indemnisée(*) sous ce statut dès votre admission en formation.

L'**indemnisation ASP** peut se cumuler avec les pensions et les rentes versées aux travailleurs reconnus handicapés, avec l'allocation aux adultes handicapés ou l'allocation compensatrice.

Si vous êtes actuellement indemnisé par Pôle Emploi au titre de l'ARE (régime conventionnel d'assurance chômage) et que vous bénéficiez d'une reconnaissance RQTH, **vous pourrez opter pour le régime d'indemnisation ASP, si celui-ci est plus avantageux.**(*)

(*)sous réserve de places disponibles

Référents Handicaps

Groupe IFOCOP : Cécile MOUSSET - cmousset@ifocop.fr - 01 49 23 33 65

Centre IFOCOP Rungis
Dominique GUEDON - dguedon@ifocop.fr - 01 56 34 69 52

Centre IFOCOP Saint-Quentin-en-Yvelines
Annick LEON - aleon@ifocop.fr - 01 39 53 81 58

Centre IFOCOP Eragny
Jocelyne LIMOZIN - jlimozin@ifocop.fr - 01 30 37 90 71

Centre IFOCOP Toulouse
Franck BOUCHE - fbouche@ifocop.fr - 06 42 12 72 15

Centre IFOCOP Paris 11
Laurence BARATTE - lbaratte@ifocop.fr - 01 40 21 18 88

Centre IFOCOP Paris 13
Nathalie LEROUX - nleroux@ifocop.fr - 01 70 23 27 26

Centre IFOCOP Melun - Auxerre - Nevers
Catherine CALLIN - ccallin@ifocop.fr - 01 64 37 62 03

Centre IFOCOP Villeneuve-d'Ascq
Karine DHENIN - kdhenin@ifocop.fr - 03 20 47 44 95

